



# Removal of level crossings on the Belgian rail network



## Description

C'est pour répondre à la volonté de réduire le nombre d'accidents sur les passages à niveau qu'Infrabel a établi un plan stratégique 2008-2015. Celui-ci a pour but d'améliorer structurellement la sécurité aux passages à niveau et de réduire de 25 % par rapport à 2007, le nombre de blessés et de morts suite à des accidents aux passages à niveau.

Dans son plan, Infrabel prévoit la suppression de 200 passages à niveau sur l'ensemble du réseau ferroviaire belge. Pour ce faire, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire a fait appel à TUC RAIL pour l'ensemble du Program Management ainsi que pour l'étude et l'exécution d'une grande partie des projets de suppression.

En fonction de l'importance du passage à niveau et des conditions locales, un projet de suppression comprend traditionnellement un ou plusieurs des éléments suivants :

- une route latérale vers un passage à niveau adjacent ;
- un passage souterrain pour piétons et cyclistes ;
- un pont franchissant la voie ;
- un tunnel sous la voie.

Les étapes permettant d'aboutir à la suppression d'un passage à niveau constituent un processus long et complexe au cours duquel il faut notamment obtenir toutes les autorisations. Pour chaque projet de suppression, TUC RAIL doit ainsi mener les étapes suivantes :

- enquête préparatoire, études préliminaires et études de mobilité éventuelles ;
- négociations avec les communes et avant-projet ;
- expropriations ;
- permis de bâtir ;
- établissement du cahier spécial des charges et attribution du marché ;
- exécution des travaux.

#### Mission de TUC RAIL

La mission dévolue à TUC RAIL dans la réalisation du programme de suppressions des passages à niveau est une mission complète qui consiste à :

- assurer le Program Management (suivi du scope, budget, planning, communication, ...) de l'ensemble des projets de suppressions des passages à niveau ;
- définir les projets de suppression prioritaires en fonction des budgets disponibles et des facteurs de risque de chaque passage à niveau ;
- réaliser des études préliminaires et négocier avec toutes les parties prenantes (Commune, Région, riverains, bus, pompiers, associations, écoles, ...) afin de définir une solution alternative aux passages à niveau supprimés, cohérente et acceptable en termes de mobilité, urbanisme et coût de réalisation ;
- mener toutes les démarches administratives en vue d'obtenir tous les permis nécessaires à la réalisation des travaux ;
- en lien avec le Comité d'Acquisition, gérer les expropriations nécessaires aux projets, à l'amiable ou via un Arrêté Royal d'expropriation pour intérêt public ;
- réaliser les études d'exécution pour tous les travaux ;
- gérer tous les marchés de travaux (attribution des marchés, suivi des travaux, ...).

#### Réponses de TUC RAIL face aux contraintes des programmes

TUC RAIL établit des solutions qui minimisent l'impact pour les riverains et utilisateurs des passages à niveau à supprimer en veillant notamment aux contraintes suivantes :

1. Minimiser l'impact des suppressions de passages à niveau sur la mobilité locale, tous modes de déplacement. Nous commandons des études de mobilité afin de valider la pertinence des solutions proposées ou d'envisager des alternatives ;
2. Proposer un plan d'ensemble global et cohérent visant à la suppression d'un groupe de passages à niveau consécutifs. Réduire les coûts par cette vision d'ensemble (par exemple : 2 ouvrages d'art pour la suppression de 5 passages à niveau) ;
3. Veiller à la sécurité des nouvelles voiries et ouvrages mis en place en substitution des passages à niveau en concertation avec les services de Police, pompiers ;
4. Minimiser les expropriations dans les quartiers à forte densité de population ;
5. Réaliser des constructions durables en utilisant des matériaux anti-graffiti ;
6. Réaliser des travaux en minimisant l'impact sur les terrains / quartiers avoisinants, l'environnement et l'exploitation ferroviaire ;
7. Accompagner les riverains au moyen de sessions d'information et de concertation ;
8. Prévoir le phasage des travaux en fonction des contraintes locales : écoles, saison des récoltes en milieu agricole ;
9. Minimiser les coûts.

